

Registre des délibérations - Délibération n° 13 : 01/02/2017

MISE EN PLACE D'ACTIONS POUR LIMITER L'INCURSION DES FLAMANTS ROSES DANS LES RIZIÈRES DE CAMARGUE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le premier février à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Béatrice Aliphat, Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Philippe Maurizot
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône** : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes** :
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics** :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn à Bernard Arsac

► Étaient absents-excuses :

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorière de Saint-Rémy de Provence
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
74	67

Date de convocation 29/11/2016 RC - 737

Délibération n° 13 : 01/02/2017

MISE EN PLACE D'ACTIONS POUR LIMITER L'INCURSION DES FLAMANTS ROSES DANS LES RIZIÈRES DE CAMARGUE

► Contexte

Les incursions des flamants roses dans les rizières de Camargue ont été observées depuis 1978, et ont appelé un soutien du Parc et de la Fondation Tour du Valat en partenariat avec le Syndicat des riziculteurs depuis 1985. C'est au printemps, au moment de la mise en culture du riz dans des rizières submergées, que les flamants roses viennent se nourrir en groupes et provoquent des dégâts par leur piétinement pouvant détruire en quelques minutes l'ensemble des semis.

Dans un contexte économique difficile pour la filière rizicole, avec une diminution marquée des surfaces annuelles ensemencées en riz (avec une perte d'un tiers des surfaces en 2 ans, ce qui concentre le problème), la profession rizicole est aujourd'hui particulièrement sensible aux dégâts provoqués par les flamants roses.

Le Parc naturel régional de Camargue souhaite engager une nouvelle série d'actions à court, moyen et long terme pour limiter ce phénomène de destruction des cultures, et étudier une possible indemnisation des dégâts si ces derniers ne peuvent être évités.

► Objectif

L'objectif premier de cette action à court terme est de limiter les incursions des flamants roses dans les rizières en identifiant de nouveaux outils pertinents pour l'effarouchement des oiseaux, et en les mettant à disposition des agriculteurs qui le souhaitent. Ceci pour permettre aux agriculteurs de se décharger des rondes nocturnes qui sont difficiles à mettre en œuvre, durant une période de travail chargée (préparation des sols et mise en culture).

À moyen terme, des actions sont à mettre en œuvre pour diminuer la pression de la venue des oiseaux dans les rizières au profit de milieux naturels alentours. Il s'agit d'une part de mettre en place sur des territoires tests des modes de gestion pour attirer les oiseaux pendant la période à risque ; et d'autre part de limiter l'accoutumance des flamants sur la consommation de riz (en diminuant l'utilisation de brisure de riz pour l'agrainage).

À long terme, un soutien à la mise en place de haies sur les exploitations volontaires peut s'avérer intéressante.

Par ailleurs, il est prévu de mettre en place un système concret d'indemnisation des dégâts sur justification de mise en place de techniques de dissuasion (effarouchement,...) par l'agriculteur.



REÇU EN PREFECTURE

► Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place conjointement différentes opérations qui auront pour but de proposer des solutions à court, moyen et long termes.

L'action première vise à limiter les incursions des flamants roses dans les rizières en intervenant sur différents niveaux :

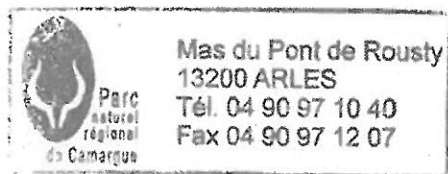
- Identifier et expérimenter de nouvelles techniques d'effarouchement pour éviter l'accoutumance des oiseaux (tests de nouveaux outils comme les drones...).
- Proposer aux agriculteurs des outils nouveaux et pertinents en termes d'effarouchement en remplacement des rondes nocturnes qui sont difficiles pour eux à assurer.
- Identifier des espaces naturels ciblés pour mettre en place des zones tests pour attirer les oiseaux pendant la période à risque (maintien en eau des milieux naturels pour favoriser la pose des oiseaux et diminuer la pression sur les rizières).
- Limiter l'accoutumance des flamants sur la consommation de riz (inciter à remplacer la brisure de riz par d'autres aliments lors de l'agrainage pratiqué par différents acteurs du territoire).
- Soutien à la mise en place de haies sur les exploitations volontaires (identifier les linéaires à mettre en place).
- Proposer des essences adaptées et s'appuyer sur l'historique de l'action de reboisement portée par le Parc pour obtenir des plants à coûts réduits.

La mise en place un système d'indemnisation des dégâts sur justification d'utilisation de techniques d'effarouchement, nécessite d'identifier les modalités et les critères d'éligibilité afin d'obtenir un chiffrage réaliste et maîtrisé et de garantir le financement compensant les pertes de culture.

► Plan de financement prévisionnel

Nature des dépenses	Montants TTC	Recettes	Montants TTC
Année 2017 : Achat de matériel (d'effarouchement, d'alimentation, d'aménagement de zones d'accueil, d'implantation de haies...) Animation, ingénierie du Parc de Camargue Prestations externes (Fondation Tour du Valat, Sociétés de chasse...)	10 000 € 4 000 € 2 500 €	Conseil régional Provence Alpes Côte-d'Azur Autofinancement PNRC	30 000 € 7 500 €
Année 2018 : Achat de matériel (d'effarouchement, d'alimentation, d'aménagement de zones d'accueil, d'implantation de haies...) Animation, ingénierie du Parc de Camargue Prestations externes (Fondation Tour du Valat, Sociétés de chasse...)	15 000 € 3 500 € 2 500 €		
TOTAL	37 500 €	TOTAL	37 500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte ce projet, et autorise le Président à signer tout document y référent.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **09 FEV. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 FEV. 2017**

Le Président,
Roland Chassain



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/02/2017

Application agréée E-legalite.com

613-251302295-20170201-DEL_13-DE

09 FEB 2017